

Les crédits

Pourquoi est-ce important? Parce qu'il arrive souvent qu'on perde son procès en première instance, puis qu'on gagne devant la Cour suprême du Canada et cela change la loi.

Le meilleur exemple est l'affaire des Indiens nishgas où l'avocat, Tom Berger, au début des années 1970, a fait appel jusque devant la Cour suprême du Canada après avoir perdu en première instance. La Cour suprême était partagée et à cause de cette décision nous avons aujourd'hui au Canada la loi moderne sur les droits des autochtones. C'est pourquoi il est si important de financer ces procès et d'interjeter appel.

Je pourrais en citer d'autres, mais le ministre sait que ces procès ont été gagnés. La question qui se pose est la suivante: est-ce fini? À ce propos, je citerai encore M^{me} Côté, qui a déclaré ceci: «De plus, les tribunaux ont encore à peine effleuré les questions de discrimination fondée sur l'origine ethnique ou la couleur ainsi que celles touchant les contribuables à faible revenu. Très rares sont les causes de discrimination systémique qui ont été entendues par les tribunaux dans le cadre d'une contestation judiciaire. Le programme vient de servir à financer trois projets de définition de cas se rapportant à certains aspects de la discrimination dont font l'objet les Canadiens d'origine africaine dans le système carcéral. Sans soutien financier pour entamer les poursuites, il se peut très bien que l'organisme qui a été subventionné pour mener à bien ces recherches n'aura pas les moyens d'aller ensuite en cour.»

Il reste du travail à faire. Nous venons à peine de commencer à mettre le système à l'épreuve.

En matière de langues, comme le député d'Ottawa—Vanier l'a fait observer, le rapport Beaudoin—Dobbie qui vient d'être déposé comporte une proposition relative aux droits linguistiques des francophones hors Québec, soit le concept de la dualité et de la promotion de ces droits. Qui va s'occuper de ces causes? Les oeuvres de bienfaisance? Est-ce ce qu'on va proposer aux francophones hors Québec?

J'ai sous les yeux une lettre de la Fédération des Franco-Colombiens adressée au premier ministre du Canada dans laquelle on dit ceci: «Sans le Programme de contestation judiciaire, la portée de la charte se trouvera gravement réduite. Dorénavant, il sera à peu près impossible pour des Canadiens ordinaires de forcer les gouvernements à respecter les droits linguistiques des minorités francophones d'un bout à l'autre du pays.» Et elle donne comme preuve—je transmettrai la lettre au ministre et la

déposerai officiellement à la Chambre—une cause portant sur l'usage du français par des Canadiens français dans les cours criminelles en Colombie-Britannique.

Que voulez-vous faire? En charger les provinces? Voulez-vous que les Albertains aillent demander à M. Getty de leur donner de l'argent pour financer des mesures de bilinguisme. C'est totalement absurde, sans compter que cela ne rend pas justice au ministre.

Une voix: Ni au pays.

M. Waddell: Ni au pays. Le ministre a demandé s'il y avait un autre moyen. Et les provinces? Je suis prêt à admettre que les provinces auraient un certain rôle à jouer. Nous formons une fédération. Élargissons le programme et donnons un rôle à jouer aux provinces. Le ministre ne peut pas le faire du jour au lendemain. Il ne peut pas mettre tout simplement fin au programme et espérer ensuite que les provinces prennent la relève. Je l'exhorte à trouver des fonds additionnels dans le budget de son gros ministère afin de maintenir temporairement ce programme.

Je vois le ministre en train de parler avec un de ses amis. J'espère qu'il écoute, car beaucoup de gens souhaitent qu'il entende cela. Il a la réputation d'être juste. Je lui demande donc de trouver de l'argent dans son budget pour garder le programme en activité, et de collaborer avec les provinces. Il voulait des suggestions. Je suis prêt à travailler avec mes collègues d'Ontario, de Saskatchewan et de Colombie-Britannique ou avec leurs gouvernements néo-démocrates. Je sais que mes collègues ailleurs à la Chambre feraient de même et se diraient qu'il est peut-être possible de trouver l'argent nécessaire pour contester des lois provinciales aussi bien que des lois fédérales.

Je voudrais conclure sur deux citations. Le gouvernement doit encore une fois donner des explications. Quand on l'a interrogé l'autre jour à propos du programme, M. John Tait, le sous-ministre de la Justice, a dit: «Je dirais à titre de sous-procureur général que ce programme nous a permis de constituer une abondante et excellente jurisprudence, et c'est tout—je n'irais pas jusqu'à dire que la jurisprudence est maintenant suffisamment développée. Ce n'est pas le cas.»

Il reste encore du chemin à faire, selon le sous-ministre de la Justice.

Nous manquons peut-être d'argent. C'est justement le problème. Comme je le soulignais, le gouvernement a trouvé de l'argent pour le service de coupures de presse du premier ministre, les augmentations salariales des juges et plein d'autres choses.